

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Faculté des lettres et sciences humaines

La Vauderie d'Arras,
un épisode de chasse aux sorcières au Nord de la France, de 1459 à 1460

Par :
MARIE-EVE RODRIGUE

Dissertation présentée à :
MME GENEVIÈVE DUMAS

Dans le cadre du cours

HST 651

Activité de recherche :
Pouvoirs et société à Paris XIV^e-XV^e siècles

Université de Sherbrooke
AVRIL 2010

Les sources écrites datant du Moyen-Âge sont des outils primordiaux pour les historiens étudiant cette période. Peu de gens ont la chance de travailler sur des documents pareils, qui peuvent apporter tant d'informations et mener à la découverte d'évènements, de situations ou apporter des éclaircissements sur des faits déjà connus. La source étudiée ici n'est pas inédite, mais l'évènement dont elle traite, la vauderie d'Arras, en est un qui est sujet à des questionnements depuis des siècles. Cette source fait partie des mémoires de Jacques du Clercq extraits d'une série de volumes intitulée *Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par M. Petitot, publiés en 1825, à Paris.

Auteur

L'auteur de la source, Jacques Du Clercq, naquit au sein d'une famille «illustre dans la magistrature» en 1424¹. Nous savons très peu de sa vie, mis à part qu'il épousa la fille de Balduin De La Lacherie, un gentilhomme flamand, à l'âge de vingt-deux ans et qu'il fut conseiller de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne². Jacques Du Clercq se présente comme «"escuyer" et "seigneur de Beauvoir-en-Ternois"»³. Le père de l'auteur, aussi prénommé Jacques, «était licencié en lois, "conseiller" et avocat du duc de Bourgogne en la châtellenie de Lille, Douai, et Orchies»⁴. Les mémoires de Jacques Du Clercq fils, traitent des années 1448 à 1467 et «oscillent entre l'historiographie de cour et la chronique locale»⁵. Du Clercq est bien informé, malgré le fait que certaines nouvelles semblent ne pas provenir de source directe, puisqu'il serait demeuré à Arras tout le temps

¹ M. Petitot. *Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1826, tome XI, p. 3.

² *Idem*.

³ Franck Mercier. *La Vauderie D'Arras. Une chasse aux sorcières à l'Automne du Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 28.

⁴ *Idem*.

⁵ *Idem*, p.27.

de la rédaction de ses mémoires et qu'il introduit parfois des événements s'étant produits à l'extérieur d'Arras⁶. Franck Mercier décrit Jacques Du Clercq comme «un mémorialiste urbain qui reflète les goûts et les aspirations de la bourgeoisie moyenne⁷.» Du Clercq avoue, au sein de ses mémoires, avoir une fascination pour les «crimes de sang restés impunis», les «phénomènes célestes» ainsi que les «choses merveilleuses.⁸» Les événements de la Vauderie d'Arras englobent en quelque sorte les trois passions de l'auteur et cela nous donne l'explication de pourquoi il y a consacré une partie de ses mémoires et fourni autant de détails.

Document

Les mémoires de Jacques Du Clercq furent imprimés pour la première fois en 1785, mais les éditeurs en auraient vraisemblablement enlevé ou modifié plusieurs passages⁹. La source se trouve dans le quatrième livre des mémoires de Jacques Du Clercq et fut produite au moment même des événements de la Vauderie d'Arras, donc de 1459 à 1460. Le document est une source dite littéraire, puisqu'elle est issue de la plume d'un individu. Selon M. Petitot, le document semble authentique, bien que l'original soit introuvable et que la source comme telle ait été altérée par les éditeurs lors de sa première impression. De plus, les informations semblent assez fiables, bien que, comme nous l'avons cité plus haut, Jacques Du Clercq ne se serait pas déplacé en dehors d'Arras pour observer de ses propres yeux certains événements.¹⁰

⁶ Franck Mercier, p. 27.

⁷ *Idem*, p. 360.

⁸ *Idem*, p. 360.

⁹ M. Petitot, pp.3-4.

¹⁰ *Op. Cit.*, p. 27.

Contenu de la source

La source étudiée comprend vingt-six pages et compose le chapitre II à VI des mémoires de Jacques Du Clercq. La période couverte va de novembre 1459 à octobre 1460, soit la durée des événements de la Vauderie d'Arras. Le document débute avec l'arrestation de Demiselle en plus de celle de Jehan Lavite, dit Abbé de peu de sens¹¹. On y retrouve quelques détails des arrestations des trente accusés de sorcellerie, en plus d'une énumération de tous les inquisiteurs, clercs et laïcs, ayant prit part aux procès et séances de torture visant à soutirer des aveux aux accusés. On y retrouve également les sentences réservées aux accusés, en plus d'une énumération des amendes que devront payer deux des accusés les plus riches et plus haut placés. L'auteur de la source n'émet aucune opinion au sein de son texte, il ne fait que rapporter les faits dans un ordre chronologique. Il précise aussi la date exacte ou approximative à laquelle certains événements se produisirent. Comme tous les documents officiels des procès d'Arras furent brûlés à la fin du XV^e siècle, ce document faisant partie des mémoires de Jacques Du Clercq semblent contenir une des seules sources d'information de premier plan et aussi détaillée sur cet événement.

Contexte historique

Contexte général

Lors de la rédaction de la source à l'étude, la France est sous le pouvoir de Charles VII. La Guerre de Cent ans vient tout juste de se terminer et le clergé ainsi que la noblesse sont gravement affaiblis aux suites du conflit de 116 ans. C'est au même moment, pendant la guerre de cent ans, que la sorcellerie et la secte Vaudoise devient une

¹¹ Voir Annexe I pour la liste de tous les accusés.

préoccupation en France. De plus, ce fut au XV^e siècle que l'Église décida de poursuivre et condamner systématiquement les hommes et les femmes accusés de sorcellerie et d'hérésie et plus particulièrement suite au Concile de Rouen en 1445.¹²

C'est également au XV^e siècle qu'apparaît une classe moyenne formée par la bourgeoisie et la petite noblesse. La bourgeoisie, suite à la Guerre de Cent ans, avait acquis de très nombreuses terres et détenaient une quantité non négligeable de capital¹³. Les nobles étaient donc, pour la plupart, très appauvris suite à la guerre, alors que les bourgeois s'étaient considérablement enrichis. L'État Bourguignon a également une dimension impressionnante à cette époque. Vers 1435, il s'étend de l'ouest vers l'est entre le royaume de France et le Saint-Empire-Romain-Germanique et du nord vers le sud de la Hollande, alors comprise dans l'État Bourguignon, jusqu'à la Savoie, en excluant dans le milieu les pays wallons, la Champagne et la Lorraine¹⁴. Il est par contre important de spécifier qu'étant donnée la grandeur de l'État Bourguignon, celui-ci était extrêmement difficile à gouverner et qu'au moment où les événements de la Vauderie d'Arras se déroulent, le duc de Bourgogne est «loin d'avoir imposé une autorité sans faille sur l'ensemble des terres et des populations qu'il contrôle militairement et politiquement¹⁵.»

Hérésie et sorcellerie

Un autre aspect auquel il faut s'attarder ici est la montée des accusations de sorcellerie un peu partout en Europe à cette époque. Bien qu'il y ait eu des accusations et des procès de

¹² Ernest Lavisse. *Histoire de la France depuis les origines jusqu'à la révolution*, Tome 4, II, Paris, Librairie Hachette et cie, 1902, p. 181.

¹³ *Idem*, p. 154.

¹⁴ Franck Mercier, p. 48.

¹⁵ *Idem*, p. 51.

sorcellerie avant le XV^e siècle, c'est véritablement au cours de ce siècle que la chasse aux sorcières européenne débuta véritablement¹⁶. De plus, le *Malleus Maleficarum* de Heinrich Kramer ou Institoris et James Sprenger fut publié en 1486 pour la toute première fois, suite à la bulle d'Innocent VIII *Summis Desirantes Affectibus*, ce qui démontre une nette augmentation des accusations de sorcellerie et le besoin d'un guide pour inquisiteurs¹⁷.

Depuis le début du XV^e siècle, la Suisse, la Savoie, une bonne partie du Royaume de France ainsi que du territoire Bourguignon sont bousculés par une sorte de frénésie provoquée par la montée de cette «nouvelle secte agressive et démonolâtre, entièrement vouée à la destruction de la Chrétienté»¹⁸. De plus, des affaires d'hérésies, comme les deux procès de Jeanne d'Arc en 1431 et 1455 et celui de Gilles de Rais à Nantes en 1440, contribuent à amplifier la peur du peuple¹⁹. Un autre événement déclencheur de la méfiance du peuple ainsi que du clergé envers les hérétiques et la secte vaudoise fut l'élection en Savoie de l'antipape Félix V en 1439, qui était nul autre qu'Amédée VIII, duc de Savoie. Cet événement fut condamné par le pape Eugène IV, qui considérait Félix V et ses suivants comme des serviteurs du diable et les terres de Savoie comme infestées par les «vaudois»²⁰. Tous ces événements contribuèrent donc à créer une montée de la superstition et de la méfiance à la fois de la population ainsi que des autorités cléricales.

¹⁶ Robert Muchembled (dir.). *Magie et sorcellerie en Europe du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1994, p. 17.

¹⁷ Heinrich Kramer et James Sprenger. *The Malleus Maleficarum*, New York, Dover Publications, 1971 (1486), p. VII.

¹⁸ Franck Mercier, p. 39.

¹⁹ *Idem*.

²⁰ *Idem*, p. 43.

Le sabbat

Le stéréotype du sabbat que l'on connaît toujours aujourd'hui prit également forme dans la première partie du XV^e siècle²¹. Dans la définition du sabbat du XV^e siècle on retrouve le vol magique, qui est une nouveauté de ce siècle²², le «processus rituel de retrait du monde chrétien²³», la profanation de symboles chrétiens, en particulier l'hostie, qui menace non pas que le corps du Christ, mais le corps de l'Église catholique en entier²⁴, la fornication avec le diable, ainsi que les orgies sexuelles et de nourriture²⁵. Il est également important de spécifier que selon la *Recollection* d'un auteur anonyme ayant supposément fait partie du tribunal inquisitoire d'Arras²⁶, la préférence du diable va aux personnages haut placé, puisqu'ils peuvent l'aider dans sa quête de pouvoir²⁷.

La ville d'Arras

La ville d'Arras se situe en Artois, dans la partie nord de l'État Bourguignon. Pourtant, la ville d'Arras dépend toujours du ressort du Parlement de Paris et le roi Charles VII y a toujours une certaine influence²⁸. Mais cela devient encore plus complexe car à l'intérieur même de la ville d'Arras, deux autorités s'affrontent. Il y a d'un côté l'évêque et les autorités cléricales et de l'autre, les échevins composant la commune urbaine²⁹. Bien que ces deux autorités se complètent dans certains contextes, elles sont diamétralement opposées dans d'autres et se disputent le pouvoir. Philippe Le Bon renforce alors son

²¹ Franck Mercier, p. 62.

²² *Idem*.

²³ *Idem*, p. 73.

²⁴ *Idem*, p.84.

²⁵ *Idem*, p. 81.

²⁶ *Idem*, p. 31.

²⁷ *Idem*, p. 73

²⁸ *Idem* p. 53.

²⁹ *Idem*.

emprise sur la ville d'Arras en déterminant le système d'élection des échevins et en propulsant «sur le siège épiscopal d'Arras l'un de ses proches conseillers, Jean Jouffroy», en 1452³⁰.

Maintenant que nous avons établi qui est l'auteur, quelle est la nature du texte ainsi que mis en contexte l'événement de la Vauderie d'Arras, nous pouvons poser une problématique qui est : quelle fut la véritable nature des procès de sorcellerie tenus à Arras de 1459 à 1460? La source de Jacques Du Clerq semble laisser sous-entendre que ce n'est qu'un épisode de chasse aux sorcières comme un autre, mais à la lumière de nombreuses lectures, cela est beaucoup complexe. Notre hypothèse sera donc que la Vauderie d'Arras fut issue du contexte politique de la période, ainsi que des superstitions ayant cours à cette époque. Pour répondre à notre problématique et confirmer ou infirmer notre hypothèse, nous procéderons maintenant à l'examen des hypothèses émises par d'autres auteurs ayant examiné les événements de la Vauderie d'Arras. Ces hypothèses sont au nombre de quatre et sont une simple suite de l'inquisition dominicaine de la filière alpine, un complot contre Philippe Le Bon, une croisade moralisatrice contre la prostitution et finalement une implication de Philippe Le Bon afin de renforcer l'État Bourguignon.

³⁰ Franck Mercier, p. 54.

Les quatre hypothèses

La suite de l'inquisition dominicaine en provenance de la filière alpine (Savoie et Suisse)

Selon cette première hypothèse, «le procès des vaudois d'Arras s'enracinerait dans la profonde et redoutable mémoire écrite de l'Inquisition dominicaine où rien ne se perd et tout se retrouve pour peu qu'un inquisiteur vigilant le souhaite³¹.» La poursuite systématique des sorcières et hérétiques du XV^e siècle aurait débuté dans l'arc alpin, en Savoie et en Suisse, par les dominicains, et se serait pas la suite déplacée vers le nord de la France et l'État Bourguignon³². De plus, «les juges de la Vauderie d'Arras ont apparemment toujours tendance à ramener les premiers contacts des accusés avec le diable à une source alpine³³» et ce, tout au long des procès. Cette hypothèse apporte donc plusieurs pistes de recherche qui se rejoignent en l'événement de la Vauderie d'Arras.

Ce qui aurait en quelque sorte préparé le terrain à la fois au procès de Robinet De Vaux ainsi qu'aux procès de la Vauderie d'Arras serait la publication, en 1458, d'un dominicain de Dijon nommé Nicolas Jacquier. Ce dernier publia un traité contre les sorciers intitulé *Flagellum haereticorum fascinariorum* qui eut apparemment une grande popularité au sein de l'ordre des dominicains en Europe³⁴. Ce traité met une emphase sur le danger que représente les sorciers et hérétiques et qu'il ne faut pas les prendre à la légère³⁵.

³¹ Franck Mercier, p. 41.

³² *Idem*, p. 39.

³³ *Idem*, p. 59.

³⁴ *Idem*, p. 64.

³⁵ *Idem*.

Selon Gordon Andreas Singer, l'origine plus spécifique de la Vauderie d'Arras serait le procès d'un ermite, pour hérésie, dans le nord de la Bourgogne, à Langres, en 1458³⁶. Cet ermite faisait partie du tiers ordre des franciscains et comme cet ordre, entre l'ordre religieux et le statut laïc, a toujours attiré l'attention des dominicains, il est peu surprenant qu'il ait été arrêté, peu importe le motif.³⁷ Lors d'un interrogatoire, l'ermite aurait dénoncé une dizaine de personnes dont Denise Grenière et un barbier, qui furent les deux premiers accusés arrêtés en la ville d'Arras, le jour de la Toussaint, en 1459.³⁸ Pierre le Broussard, qui était alors l'inquisiteur dominicain d'Arras, aurait assisté à ce procès à Langres et il y aurait pris l'idée de poursuivre Jehan Lavite, un ermite, qui faisait également partie du tiers ordre franciscain.³⁹ L'inquisiteur, qui surveillait Lavite depuis un certain temps, aurait profité de ce procès pour trouver le prétexte idéal pour l'arrêter.

À la lumière des recherches des auteurs consultés, l'hypothèse selon laquelle la Vauderie d'Arras découlerait directement de l'inquisition au sein de la filière alpine reste fragile.⁴⁰ L'inquisition dominicaine a sans aucun doute influencé l'opinion publique ainsi que les inquisiteurs, mais il semble peu probable que cette inquisition en provenance de l'arc alpin soit l'élément déclencheur de la Vauderie d'Arras.

³⁶ Gordon Andreas Singer, *La Vauderie d'Arras (1459-1491): an episode of witchcraft in later medieval France*, Maryland, Université du Maryland, 1975, p. 84.

³⁷ Franck Mercier, p. 99.

³⁸ *Op. Cit.*, p. 85.

³⁹ *Op. Cit.*, p. 41.

⁴⁰ *Idem*, p. 46.

Croisade moralisatrice contre la prostitution

Arras était une grande ville qui comptait plusieurs bordels et bains publics au moment des événements de la Vauderie d'Arras. Jacques Du Clercq, avant même le début des arrestations et des procès, se plaignait de problèmes occasionnels d'ordre et de loi au sein de la ville d'Arras.⁴¹ Comme nous avons vu précédemment dans la première hypothèse émise, l'ermite de Langres avait dénoncé plusieurs personnes au cours de son procès, dont Denise Grenière et Huguet Aubry⁴². Malgré le fait qu'il ait dénoncé un grand nombre de personnes, seuls les deux cités ici furent poursuivies. Selon Franck Mercier, «en se déplaçant à Arras, la persécution change effectivement de cible. Le stéréotype du sabbat sert désormais de support à une offensive rigoriste dirigée prioritairement contre l'univers social de la prostitution et du jeu⁴³.» Denise Grenière travaillait dans une taverne nommée Paradis, ce qui semble un peu ironique, étant données les accusations portées contre elle⁴⁴. Plus tard, ce fut dans un des bordels de la ville du nom de Noeuvres estinnes que furent arrêtées la matrone de l'endroit, Jeanne d'Auvergne ainsi que trois autres prostituées, Belotte, Vergengen et Blancqminette⁴⁵. Plus tard, cinq autres filles de joie seront arrêtées : Printemps Gai, Catherine la Geude, La Parcheminière, Jeanne Gérard, ainsi que Franche-Comté.⁴⁶

De son côté, Jean Tannoey, qui était peintre et écrivain, tirait son inspiration des femmes et fréquentait fréquemment les bordels⁴⁷. Huguet Aubry, un barbier, était également un

⁴¹ Gordon Andreas Singer, p. 15.

⁴² Franck Mercier, p. 100.

⁴³ *Idem.*

⁴⁴ *Idem*, p. 101.

⁴⁵ *Idem.*

⁴⁶ *Idem.*

⁴⁷ *Idem*, p. 102.

habitué des bordels⁴⁸. Le sieur de Beaufort aurait également été tenté par une femme de joie, nommée la Pigneresse, et ce serait elle qui l'aurait emmené au sabbat pour la première fois⁴⁹. Tous ces faits portent véritablement à soupçonner une attaque envers les mauvaises mœurs, ou bien un avertissement plus que sévère.

Selon Jacques Rossiaud, ce serait «précisément entre 1460 et 1470 [que se trouveraient] les premiers indices de ce revirement des attitudes urbaines à l'égard de la prostitution⁵⁰.» La Vauderie d'Arras serait donc peut-être l'expression de début d'une répression plus générale contre les «pratiques sexuelles illicites qualifiées de ‘contre-nature’⁵¹» qui se passent prétendument au cours des sabbats. De plus, Jacques Du Clercq aurait constaté une progression dans la répression des sodomites à Arras peu avant l'épisode de la Vauderie⁵². Selon la définition du XV^e siècle, la définition de sodomie s'appliquerait «à l'ensemble des pratiques sexuelles dont le dénominateur commun est de refuser la procréation. C'est en ce sens que la sodomie est devenue le crime contre-nature par excellence⁵³.» «La sodomie n'est pas seulement ressentie comme une déviation sexuelle mais aussi comme une ‘aberration dangereuse, antisociale’, comme un crime contre l'ordre public⁵⁴.»

Il semblerait donc que selon cette hypothèse, la ville d'Arras ainsi que ses autorités soient véritablement parties en guerre contre les mauvaises mœurs à ce moment. Pourtant, la les

⁴⁸ Franck Mercier, p. 102.

⁴⁹ *Idem.*

⁵⁰ *Idem*, p. 103.

⁵¹ *Idem*, p. 104.

⁵² *Idem*, p. 105.

⁵³ *Idem*, pp. 104-105.

⁵⁴ *Idem*, pp. 106-107.

arrestations faites plus tard ne comptent parmi eux aucune autre prostituées ou hommes fréquentant les bordels, mis à part le seigneur de Beaufort, qui se serait laissé tenter par une fille de joie. Cela rend donc cette seconde hypothèse peu probable.

Complot contre le duc de Bourgogne

La troisième hypothèse émise par les historiens ayant étudié les événements de la Vauderie d'Arras fait concerne un complot ayant pour but de déposer le duc de Bourgogne. La référence au complot contribue «à transférer [les] craintes sur un plan plus politique en favorisant l'amalgame entre rébellion et ‘vauderie’»⁵⁵.» Ce complot aurait prit origine dans les révoltes de la ville de Gand, entre 1450-1453⁵⁶. Les révoltes populaires de la ville de Gand avaient à leur tête des *hoofmans*, des généraux de milice. Dirigeant ces *hoofmans*, se trouvait un coutelier sans nom, qui faisait figure de tyran.⁵⁷ Jacques Du Clercq traite des révoltes de Gand dans ses mémoires, mais pas dans la section que nous avons utilisé. Nous nous référons donc ici à l'interprétation de Franck Mercier. «Contre toute vraisemblance, le chroniqueur d'Arras attribue ainsi aux rebelles des intentions démesurées, comme celle de renverser le duc pour mettre à sa place le ‘coustellier’»⁵⁸.» Le coutelier et les *hoofmans* auraient également proféré des blasphèmes à l'endroit du duc, remettant en cause la légitimité de son pouvoir. Les accusations envers la ville de Gand furent alors très graves : crime de lèse-majesté⁵⁹.

⁵⁵ Franck Mercier, p. 97.

⁵⁶ *Idem*, p. 391.

⁵⁷ *Idem*, p. 186.

⁵⁸ *Idem*, p. 188.

⁵⁹ *Idem*, p. 176.

Selon le droit canonique, «la rébellion contre l'autorité princière consiste d'abord à s'éloigner d'un pouvoir dépositaire de la vérité⁶⁰.» Ceci sous-entend donc un crime de lèse majesté qui était, à cette époque, une des pires accusations pouvant être portée. La «révolte de Gand constitue, selon l'argumentation officielle de la chancellerie ducale, une "rébellion" qui oppose "l'orgueil" démesuré d'une ville à la légitimité d'un pouvoir enraciné dans l'ordre de nature, autrement dit issu de Dieu.⁶¹» Quelques années après la fin des révoltes, le duc pardonna la ville de Gand, mais une lourde amende fut tout de même imposée aux autorités de la ville ainsi que le démantèlement des privilèges de la ville et de plusieurs de ses habitants les plus prestigieux⁶². Ce rituel d'humiliation de la ville aurait eu pour but d'affirmer le pouvoir du duc.

Certains prétendent que la révolte de Gand aurait également eu un «arrière-plan occulte⁶³» et que cette peur de la subversion politique s'étendit alors jusqu'à Arras, avec complot satanique.⁶⁴ Bien sur, il n'y a aucune preuve de ce complot satanique et ce ne sont que des suppositions découlant de rumeurs. En fait, les accusations de blasphème et de complot concernant Gand dépassent rarement le stade de rumeur dans les documents officiels de l'époque⁶⁵. Ceci rend donc l'hypothèse du complot peu probable.

⁶⁰ Franck Mercier, p. 174.

⁶¹ *Idem*, p. 184.

⁶² *Idem*, p. 199.

⁶³ *Idem*, p. 190.

⁶⁴ *Idem*, p. 219.

⁶⁵ *Idem*, p. 189.

Construction et renforcement de l'État Bourguignon et implication de Philippe Le Bon

La quatrième et dernière hypothèse des origines de la Vauderie d'Arras concerne Philippe Le Bon et sa volonté de renforcer l'État Bourguignon, qui était soumis à de nombreux problèmes, étant donnée la difficulté de gouverner un territoire aussi grand, où plusieurs considéraient qu'ils étaient toujours sous l'autorité du Royaume de France et non du duc. En effet, «le monde bourguignon se présente comme un espace politique hétérogène dans lequel l'autorité du prince ne se fait pas sentir uniformément⁶⁶.» Selon plusieurs auteurs, la Vauderie d'Arras ne prend sens que lorsqu'elle est mise en parallèle avec les événements de l'État Bourguignon au même moment⁶⁷. En effet, l'épisode d'Arras coïncide avec une vive tension entre le Royaume de France et l'État Bourguignon. Cela pourrait donc laisser sous-entendre une certaine implication du duc de Bourgogne.

Nous avons vu plus tôt l'importance de l'influence de Philippe Le Bon sur la ville d'Arras. De plus, les liens de ce dernier avec le clergé de la ville donnaient peu de raisons aux autorités d'Arras de s'impliquer alors que les persécutés ne font partie que du plus bas échelon social⁶⁸. Par contre, lorsque l'inquisition commence à s'attaquer aux haut-placés de la ville d'Arras, alors que leur intervention aurait été nécessaire, il devient difficile pour eux d'intervenir étant donnée l'ampleur que l'affaire avait déjà prise⁶⁹. De plus, la Vauderie d'Arras semble alors prendre une toute autre direction que la simple chasse aux sorcières visant des marginaux. «Avec l'arrestation de plusieurs membres de l'aristocratie urbaine, la persécution prend en effet une orientation de plus en plus

⁶⁶ Franck Mercier, p. 51.

⁶⁷ *Idem*, p. 22.

⁶⁸ *Idem*, p. 143.

⁶⁹ *Idem*.

politique⁷⁰.» Avec la condamnation de bourgeois et de personnages importants d'Arras, «les privilèges fiscaux de la ville sont ouvertement bafoués⁷¹. » Et ce, même si les règlements de la ville contenaient une «interdiction de confisquer les biens de la bourgeoisie, y compris en cas d'hérésie...⁷²»

Bien que Gordon Andreas Singer⁷³, ainsi que l'Abbé Pierre Villette prétendent que le duc de Bourgogne n'intervint au sein de la Vauderie d'Arras que parce que certains des accusés les plus hauts placés le lui demandèrent⁷⁴, la majorité des auteurs pensent tout autrement. «Tout en conservant jusqu'au bout les apparences d'un procès pour hérésie, la persécution met en effet en œuvre d'autres forces, d'autres intérêts que ceux de l'Église⁷⁵.» Le duc de Bourgogne n'aurait peut-être pas été impliqué depuis le tout début, mais il se serait par contre servi du procès pour faire valoir son pouvoir. «Partagé entre son désir contradictoire de 'soutenir et garder' la foi chrétienne et celui de ne pas apparaître aux yeux de ses sujets comme un spoliateur, le duc de Bourgogne donne plutôt l'impression d'agir à distance par personnes interposées, laissant à ses agents le soin d'endosser la responsabilité de la répression⁷⁶.» Le duc aurait investi de l'intérieur le procès, mais de façon dissimulée et ce, sans jamais remettre en cause le pouvoir de l'Église de juger des hérétiques. Afin de suivre les événements sans s'y présenter lui-même, le duc de Bourgogne envoya son confesseur personnel l'évêque Simon de Loos,

⁷⁰ Franck Mercier, p. 157.

⁷¹ *Idem*, p. 143.

⁷² *Idem*, p. 144.

⁷³ Gordon Andreas Singer, p. 5.

⁷⁴ Abbé Pierre Villette. *La sorcellerie et sa répression dans le Nord de la France*. Paris, La Pensée Universelle, 1976, p. 194.

⁷⁵ Franck Mercier, p. 22.

⁷⁶ *Idem*, p. 152.

ainsi que son héraut, Toison d'or⁷⁷. Le duc aurait utilisé la Vauderie d'Arras comme un «mode d'affirmation politique fondamental⁷⁸» et il devint même difficile de distinguer les actions de l'Église de celles du duc. «L'hostilité croissante de la population à l'égard du tribunal finit d'ailleurs, dès la fin de l'été 1460, par se retourner contre la maison de Bourgogne⁷⁹.» Du Clercq sous-entend l'implication du duc dans ses écrits, sans le formuler explicitement, probablement par peur de représailles.

Lors de la formulation des sentences des quatre derniers accusés, comprenant celle du seigneur de Beaufort, un grand nombre d'amendes les composaient. Bien que la plupart des amendes imposées aux accusés semblaient destinées à des monastères, des messes ainsi que des monuments pour se faire pardonner leurs fautes, «une part importante des amendes soutirées aux riches accusés devait officiellement servir à financer la croisade du duc de Bourgogne contre les Turcs. D'importantes sommes d'argent provenant des condamnations sont en effet allouées au 'tronc de Malines'', c'est-à-dire à un fond spécialement créé par Philippe le Bon pour servir au financement de ce projet⁸⁰.»

On comprend ici que la sorcellerie et l'hérésie étaient des prétextes parfaits afin de régler certains comptes. «L'accusation devient en fait extensible à l'infini et l'on comprend que le stéréotype du sabbat puisse devenir, entre les mains d'un pouvoir résolu, un redoutable instrument capable de servir contre toutes les formes de déviance, qu'elles soient réelles

⁷⁷ Franck Mercier, p. 158.

⁷⁸ *Idem*, p. 160.

⁷⁹ *Idem*, p. 160.

⁸⁰ *Idem*, p. 159.

ou imaginaires⁸¹.» Franck Mercier constate que l'«on peut tout aussi bien voir dans le maintien apparent de l'enveloppe ‘religieuse’ de la persécution un signe de l'immaturité de la majesté et du pouvoir qu'elle est censée garantir. La majesté ducale n'est-elle pas elle-même encore un objet flou, à l'image d'un État en formation?⁸²»

⁸¹ Franck Mercier, p. 97.

⁸² *Idem*, p. 162.

Conclusion

La complexité de cette affaire a fasciné plus d'un auteur au cours des siècles. En plus d'être un événement quelque peu étrange, il est probable que la véritable nature de la Vauderie d'Arras ne soit jamais découverte puisque le 20 mai 1491, un arrêt royal annula tous les procès et réhabilita tous les vaudois d'Arras.⁸³ Tous les comptes rendus de procès ont disparu à ce moment, car l'arrêt royal stipulait qu'ils devaient être «lacérés et brûlés en place publique⁸⁴.» Une croix fut érigée à l'emplacement des exécutions et une messe fut dite pour l'âme des persécutés⁸⁵. Le Parlement de Paris finit par inscrire comme raison de l'annulation que tout cet événement était dû à du chantage et de l'escroquerie judiciaire⁸⁶. De plus, selon Henry-Charles Lea, «hors des murs d'Arras, [il n'y avait pas] une personne sur mille qui crût à la réalité des accusations⁸⁷.» Franck Mercier souligne qu'une bonne partie des habitants d'Arras croyaient que «cette affaire était montée de toutes pièces. Elle n'était qu'un prétexte pour s'emparer des biens des accusés⁸⁸.» «Tout ceci ne fut inventé que pour satisfaire la vengeance de ceux qui *hayaient de vieille haine*⁸⁹.»

À la lumière de ce travail, il est difficile d'affirmer la véritable nature de la Vauderie d'Arras, il n'est possible que de spéculer, comme d'autres auteurs l'ont fait avant nous. Bien sur, l'hypothèse selon laquelle Philippe Le Bon aurait été impliqué dans toute

⁸³ Franck Mercier, p. 13.

⁸⁴ *Idem*, p. 24.

⁸⁵ *Idem*, p. 13.

⁸⁶ *Idem*, p. 26.

⁸⁷ Henry-Charles Lea. *Histoire de l'Inquisition au Moyen-Age*, Tome III : *Domaines particuliers de l'activité inquisitoriale*. Grenoble, Jérôme Million, 1990 (187), p. 656.

⁸⁸ *Op. Cit.*, pp. 11-12.

⁸⁹ Jules Garinet. *La sorcellerie en France; Histoire de la magie jusqu'au XIX^e siècle*. Paris, François Beauval, 1970, p. 111.

l'affaire, afin de s'assurer le bon contrôle de son État, est la plus plausible. Notre hypothèse selon laquelle la Vauderie d'Arras fut issue du contexte politique de la période, ainsi que des superstitions ayant cours à cette époque n'est donc ni entièrement confirmée, puisque des doutes demeurent.

Il est regrettable que les manuscrits du procès aient été détruits lors de l'annulation du procès, car ceux-ci auraient sans doute pu aider à éclaircir cette affaire une fois pour toute. Suite à cette recherche, une question demeure par contre dans notre esprit. Si la Vauderie d'Arras fut construite de toutes pièces pour une raison ou une autre, serait-il possible qu'il en fut de même pour les très nombreux procès pour sorcellerie survenus au cours des siècles suivants un peu partout en Europe? Il pourrait en effet être très intéressant d'examiner d'autres procès semblables pour déterminer si des personnages politiques y étaient également impliqués.

Bibliographie

I. Source :

DU CLERCQ, Jacques. *Collection complète des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, par M. Petitot*, Tome XI, Paris, Foucault, 1826, pp. 62-87.

II. Ouvrages généraux :

DUBY, Georges. *Histoire de la France des origines à nos jours*, Paris, Larousse, 2007, 1408p., Coll. Bibliothèque historique Larousse.

LAVISSE, Ernest. *Histoire de la France depuis les origines jusqu'à la révolution*, Tome 4, II, Paris, Librairie Hachette et cie, 1902, 452p.

III. Études :

COHN, Norman. *Démonolâtrie et sorcellerie au Moyen Age. Fantasmies et réalités*, Paris, Payot, 1982, 317p. Coll. Bibliothèque Historique.

GARINET, Jules. *La sorcellerie en France. Histoire de la magie jusqu'au XIX^e siècle*, Paris, François Beauval, 1970, 250p.

KRAMER, Heinrich et James SPRENGER. *The Malleus Maleficarum*. New York, Dover Publications, 1971 (1486), 278p.

LEA, Henri-Charles. *Histoire de l'Inquisition au Moyen-Age*, Tome III : *Domaines particuliers de l'activité inquisitoriale*. Grenoble, Jérôme Million, 1990 (187), 939p.

MERCIER, Franck. *La Vauderie d'Arras. Une chasse aux sorcières à l'Automne du Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, 414p.

MUCHEMBLED, Robert (dir.). *Magie et sorcellerie en Europe du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1994, 335p.

SINGER, Gordon Andreas. *La Vauderie d'Arras (1459-1491): an episode of witchcraft in later medieval France*, Maryland, Université du Maryland, 1975, 186p.

VILLETTE, Pierre. *La sorcellerie et sa répression dans le Nord de la France*, Paris, La pensée universelle, 1976, 283.

Annexe I

*Liste des accusés, et de leur profession et/ou titre, au cours des procès de la Vauderie d'Arras de 1959 à 1960. La date de leur arrestation est incluse entre [] si connue. Les personnes exécutées sont marquées d'une *.*

- 9 filles de joie: *Denise Grenière (Denisette, Deniselle, Demiselle) [1^{er} novembre 1459], *Blancqminette, Belotte (épargnée car sa mitre n'était pas prête), *Vergengen, *Printemps Gai, *Catherine la Geude, *La Parcheminière, *Jeanne Gérard, *Franche-Comté.
- *Jeanne Dauvergne: matronne.
- *Robinet de Vaux: ermite.
- *Jehan Tannoye (ou Lavite) dit Abbé de peu de sens [25 février 1460] : peintre et poète.
- Huguet Camery (Aubry): ancien barbier de l'Évêque Jean Jouffroy.
- Jehan Le Febvre (pas exécuté, mais se pend dans sa cellule), Henriet de Royville [17 juillet 1460]: sergents.
- Jeunin du Boeury, marchand de bois.
- Antoine Sacquespée [16 juillet 1460], Martin Cornille, Willaume Le Febvre: bourgeois et échevins.
- Jehan Josset [17 juillet 1460], Jehan Tacquet [22 juin 1460]: échevins.
- Jacotin D'Athies [27 juillet 1460]: fils d'un bourgeois, parent de Martin Cornille.
- Colard (ou Payen) de Beaufort [24 juin 1460]: riche chevalier, famille ancienne et haut placée. Roquet Rolequin: valet, Jacques Guillemant: proche parent.
- *Pierotin Du Carioeul [fin juin 1460]: riche bourgeois.
- Jean Molnier, Colin Bullecourt, Jean Du Bois, Huguet Aubry : emploi inconnu.

Sources : Franck Mercier. *La Vauderie d'Arras. Une chasse aux sorcières à l'Automne du Moyen Âge*, Henri-Charles Lea. *Histoire de l'Inquisition au Moyen-Age*, Tome III :

Domaines particuliers de l'activité inquisitoriale et Jacques Du Clercq. *Collection complète des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, par M. Petitot, Tome XI.*